

Colorant Laque Jaune CH46/CH646

- Catalogage.

U.E : E-102 Laque Aluminique

C.I : 19140 :1

C.I : Pigment Yellow 100

- Teneur en colorant pur.

21 – 26 %

Teneur en aluminium : 20,41 % (maximum)

- Spécifications.

Ce colorant et ses composants respectent les spécifications des additifs alimentaires du Règlement (UE) No 231/2012 du 9 Mars 2013.

- Conservation et caducité.

Il faut fermer l'emballage après chaque usage et le tenir au lieu frais et sec. Ce produit, sous conditionnement fermé, se conserve pendant 5 ans.

- Mode d'Emploi.

Il s'ajoute directement au produit.

Colorant alimentaire pour utilisation dans les produits alimentaires et les doses établies dans le Règlement (UE) No. 1129/2011 du 11 Novembre 2011 et le Règlement (UE) No 380/2012 du 3 mai 2012.

Limite max autorisée du colorant (d'après sa concentration en pigment et selon la législation française) :

Confiserie : 330mg/kg

Décoration/enrobage : 1420mg/kg Fourrage

: 1150mg/kg

Version 013	Revision 001	TL	Pages 1/1
<i>Avril 2014</i>	<i>Avril 2014</i>		